

*DOCUMENT DE TRAVAIL*

# SCHEMA DIRECTEUR DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE

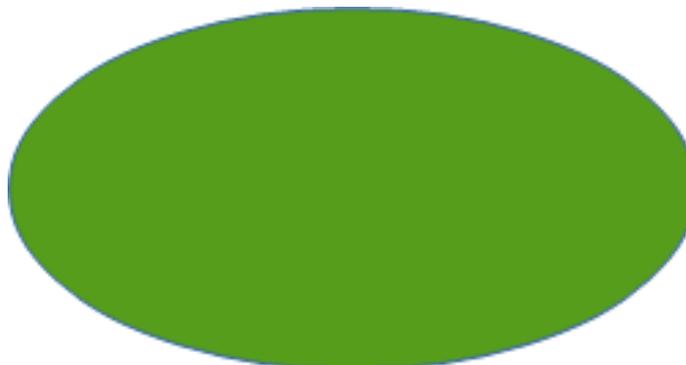
Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

077-227700010-20171020-lmc100000016289-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 24/10/2017  
Réception Préfet : 24/10/2017  
Publication RAAD : 24/10/2017

2017 - 2018 - 2019



## **SOMMAIRE**

### **PREAMBULE**

### **I – TROIS ENJEUX MAJEURS**

### **II – UNE METHODOLOGIE D’ELABORATION PARTAGEE**

1. Un pré-diagnostic interne à la Caisse d’allocations Familiales de Seine-et-Marne
2. L’élaboration du diagnostic partagé avec les partenaires

### **III – LES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DE LA SEINE-ET-MARNE**

1. Des données structurelles et démographiques contrastées :
  - Géographie de la Seine-et-Marne
  - Evolutions démographiques et familiales
2. Des données socio-économiques et lieux de vie déséquilibrés :
  - Eléments liés aux revenus des familles et catégories socioprofessionnelles.

### **IV – LE LOGEMENT ET LE CADRE DE VIE EN SEINE-ET-MARNE**

1. Cadre de vie : une dichotomie Frange Est / Frange Ouest
2. Données liées au logement et à l’Habitat :
  - Résidences principales
  - Statuts d’occupation : propriétaires, locataires, autres.
  - Habitat potentiellement indigne
  - Eléments liés à l’habitat des gens du voyage

### **V – LA POLITIQUE DU LOGEMENT/HABITAT DE LA CAF DE SEINE-ET-MARNE**

1. L’offre globale de la Caf dans le domaine du logement
  - 1.1 Un cadre national adapté aux spécificités départementales et locales
  - 1.2 Le parcours général
    - a)- Les prestations légales
    - b)- Les aides financières d’Action Sociale
      - Les aides financières individuelles
      - Les aides financières aux organismes
  - 1.3 L’offre de travail social dans le domaine du logement
  - 1.4 Une communication constante

**2. Une implication dans les dispositifs partenariaux liés au logement**

2.1 Le Plan Départemental d'Actions pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées de Seine-et-Marne (PDALHPD 77)

2.2 Les Commissions Locales de Prévention des Impayés Locatifs (CLPIL)

2.3 La Commission de concertation des actions de prévention des expulsions (CCAPEX)

2.4 Le Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage

2.5 Le Fonds de Solidarité Logement (FSL)

2.6 Les Conventions Territoriales Globales (CTG), les Contrats de Ville.

**VI – LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU SCHEMA DIRECTEUR DU LOGEMENT**

**VII – LES MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DU SCHEMA DIRECTEUR DU LOGEMENT**

**VIII – LA COMMUNICATION**

**IX – LES DUREE, MODIFICATION ET RESILIATION DU SCHEMA DIRECTEUR**

**CONCLUSION**

**ANNEXES**

1. Carte du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, arrêté au 30/03/2016.
2. Carte des habitants de Seine-et-Marne. Rapport d'activité 2016.
3. Cartographie des bénéficiaires des aides au logement. 2015.
4. Extrait du tableau de suivi des subventions de fonctionnement. Cellule Logement Caf de Seine-et-Marne.
5. Nomenclature de sigles.

## PREAMBULE

La Caisse nationale des allocations familiales a toujours affirmé le rôle ambitieux et des principes d'action pour l'ensemble du réseau des 102 Caf dans le domaine du logement.

La légitimité de l'intervention de la branche famille en faveur du logement et de l'habitat des familles est affirmée sur le fondement que :

**« Le logement, premier espace de vie, est déterminant pour la cellule familiale et la construction de l'enfant. L'absence de logement, le risque d'expulsion, la mauvaise qualité de l'habitation constituent des risques importants pour la vie de la famille et pour sa capacité à réussir son projet éducatif »<sup>1</sup>.**

Dans la continuité des précédentes, les orientations stratégiques de la Convention d'objectifs et de gestion 2013/2017 sont les suivantes :

- « mission d'information et de conseil sur les droits liés aux prestations logement,
- complétée d'une mission d'accompagnement en direction des familles les plus vulnérables, au regard de leurs conditions de logement. »

En interaction avec les acteurs et dynamiques territoriales, la Branche famille met en place des parcours allocataires, dont un parcours général et des parcours spécifiques, adaptés aux profils et aux situations de vie :

- un parcours général, adapté à la nature de la demande, selon qu'elle concerne un logement pour un étudiant, un logement dans le parc social, ou un logement dans le parc privé, pour les familles,
- des parcours spécifiques s'inscrivant dans la prévention des impayés et des expulsions et dans la lutte contre la non-décence et le surpeuplement du logement.

Partant du cadre national, des spécificités du territoire seine-et-marnais et de la mobilisation du partenariat local en matière de logement, la Caf de Seine-et-Marne a souhaité élaborer un schéma directeur de son action en matière de logement et du cadre de vie, partagé avec ses partenaires.

Ce schéma a pour ambition de mieux faire connaître les axes d'intervention de la Caf, en cohérence avec les politiques, objectifs et actions menées dans le domaine du logement, afin d'améliorer les conditions de vie des familles seine-et-marnaises.

Il a également pour vocation d'être mis en œuvre en articulation avec les schémas suivants :

- le schéma départemental des services aux familles 2016-2020, piloté par la Préfecture, et animé par la Caf.
- le schéma directeur de l'Animation de la Vie Sociale 2017-2019, piloté par la Caf de Seine-et-Marne.

Le contenu du présent schéma est le fruit de la réflexion de nombreux acteurs mobilisés dans le champ de l'habitat, de l'information pour le logement, de l'accès et du maintien dans le logement et de l'hébergement. Il prévoit la réalisation d'un plan d'actions, se déclinant sous l'angle de la prévention et/ou le traitement de situations problématiques de mal-logement afin d'améliorer les conditions de vie quotidienne des familles concernées.

---

1

La coopération dans la réalisation de ce schéma est un véritable défi qui engage pour lutter contre les exclusions et inégalités liées au logement, « touchant d'abord les populations les plus modestes » Source : 21<sup>ème</sup> rapport 2016. L'état du mal-logement en France. Fondation Abbé Pierre.

## **I – TROIS ENJEUX MAJEURS**

Au regard de l'enjeu national de «favoriser pour les familles des conditions de logement et un cadre de vie de qualité», sur la période 2013/2017, la Caf de Seine-et-Marne s'est engagée à co-construire son schéma directeur du logement et du cadre de vie avec ses partenaires. Lancée officiellement lors du Comité de pilotage du 1er juin 2016, la démarche du schéma vise à :

1. Elaborer et rendre lisible la politique du logement et du cadre de vie de la Caf, partagée avec les partenaires,
2. Renforcer les partenariats pour mieux partager, mobiliser et agir face aux besoins des familles,
3. Mettre en œuvre des offres de service de la Caf, en matière de prévention et traitement des impayés de loyers, de lutte contre la non décence et le surpeuplement des logements, au bénéfice des familles.

## **II - METHODOLOGIE D'ELABORATION PARTAGEE**

S'appuyant sur une démarche participative et de co-construction, le contenu du schéma a été élaboré en plusieurs étapes :

1. un pré-diagnostic interne à la Caf de Seine-et-Marne

Préalable indispensable à l'élaboration du diagnostic partagé, un pré-diagnostic a été réalisé de mars à mai 2016. La démarche a consisté à collecter et analyser des données chiffrées de l'Insee 2012, de l'Adil77 2015, de la Caf de Seine-et-Marne, grâce à la collaboration du service des chargés d'études Caf et de la Ctrad<sup>2</sup>.

2. l'élaboration du diagnostic partagé avec les partenaires

La démarche participative retenue a eu pour but de mettre en évidence la complémentarité et la cohérence entre les acteurs et partenaires du domaine du logement et du cadre de vie.

Un diagnostic partagé a été réalisé de juin à octobre 2016, mobilisant 35 structures (72 participants), et notamment l'Etat (Ddt/Ddcs), le Conseil départemental (Service Habitat et Mds), la Msa Ile-de-France, l'Adil77, l'Aorif, Action-Logement, Soliha, l'Aipi, la coordinatrice du PDALHPD 77 etc. Le contenu a été validé en comité de pilotage du 3 novembre 2016.

Des groupes de travail thématiques ont été mis en place autour de 3 axes de réflexion, afin d'associer le plus grand nombre d'acteurs liés au logement/cadre de vie, à l'élaboration du schéma directeur de la Caf. Ces groupes étaient chargés d'enrichir le pré-diagnostic réalisé par la Caf, et de proposer un plan d'actions.

---

2 . Ctrad : Cellule technique de réflexion et d'aide à la décision des Caf en Ile-de-France

COMITE DE PILOTAGE		
Validation du diagnostic, des orientations et suivi du plan d'actions proposés par les groupes de travail thématiques		
Groupe / <b>Couverture Territoriale</b>	Groupe / <b>Offres de service</b>	Groupe / <b>Collaborations – Partenariat</b>
- Appréhender la réalité de la couverture territoriale - Définir des territoires d'intervention prioritaires, notamment concernant la non décence.	- Connaître et faire connaître les offres de services - Mieux informer et accompagner les familles.	- Renforcer le partenariat et développer des synergies locales, afin de mieux agir.

### III – LES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DU DEPARTEMENT SEINE-ET-MARNAIS

#### 1. Des données structurelles et démographiques contrastées :

##### - Géographie du 77 :

Limitrophe de 10 départements<sup>3</sup>, la Seine-et-Marne est le plus grand département d'Ile-de-France, couvrant près de la moitié de la superficie francilienne.

Situé en Grande Couronne, l'espace seine-et-marnais dispose d'infrastructures de transports : 4 autoroutes, 3 gares Tgv, 4 lignes de Rer, 12 lignes de bus Seine-et-Marne Express, ainsi qu'une partie de l'Aéroport Roissy-Charles de Gaulle.



Composé de 510 communes, 5 arrondissements et 23 cantons, le département de Seine-et-Marne compte, depuis le 30 mars 2016 (entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2017)<sup>4</sup> :

- 8 Communautés d'Agglomérations,

<sup>3</sup> . l'Aisne, l'Aube, l'Essonne, le Loiret, la Marne, l'Oise, l'Yonne, la Seine-Saint-Denis, le Val-de-Marne, le Val d'Oise

<sup>4</sup> . Carte du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, arrêté au 30/03/2016 en annexe 1

- 17 Communautés de Communes
- 2 Villes Nouvelles : Marne-la-Vallée et Sénart

Vaste et contrasté, la Seine-et-Marne est un département dynamique et attractif pour bon nombre de familles.

- Evolutions démographiques et familiales :

Avec 1 377 846 habitants, la Seine-et-Marne se classe au 10ème rang des départements français les plus peuplés, ayant « la plus forte croissance démographique de France depuis 1982 »<sup>5</sup>. Selon les projections de l'Insee, la Seine-et-Marne, devrait totaliser plus de **1,5 million d'habitants à l'horizon 2030**.

La population seine-et-marnaise continue de croître et se distingue par une sur-représentation des moins de 25 ans (34 %), et la présence importante de familles (3 allocataires sur 4 ont des enfants, soit 72 % des allocataires).

L'évolution démographique est variable et contrastée, selon les territoires. Les communes de Bussy-Saint-Georges, Chelles, Savigny-le-Temple et Montévrain ont enregistré les plus fortes variations de leur population, et 5 communes comptabilisent plus de 30 000 habitants : Meaux, Chelles, Melun, Pontault-Combault, Savigny-le-Temple.<sup>6</sup>

Plus de 51 % des habitants recensés, soit **237 304 allocataires**, (+6,7% par rapport à 2015)<sup>7</sup>, représentant 705 118 personnes, sont couverts par au moins une prestation Caf. Supérieur à la couverture régionale, ce taux varie de 35 à 60 % selon les intercommunalités.

**Ces spécificités démographiques démontrent les besoins croissants en termes de logements, dans un contexte socio-économique plutôt dynamique.**

**2. Des données socio-économiques et lieux de vie des Seine-et-Marnais déséquilibrés**

Deuxième département le plus touristique d'Ile-de-France, après Paris, le tissu économique de la Seine-et-Marne continue de se développer<sup>8</sup>. Malgré une certaine dynamique de l'emploi, le territoire dispose d'un nombre d'emplois insuffisants, au regard de sa population active, bien que son taux de chômage (7,9 %), se situe à un niveau légèrement inférieur au taux de chômage francilien (8,6 %).

Comportant 4 zones d'activités (Roissy/Charles de Gaulle, Marne-la-Vallée, Meaux et Melun-Sénart), le territoire est divisé en deux et marqué par le secteur tertiaire et l'auto-entreprise dans un contexte de crise économique.

Le déséquilibre Est/Ouest en matière d'activité économique reflète la répartition spatiale de la population (70 % des seine-et-marnais résident sur 23 % du territoire, à l'ouest du département) et de l'habitat :

- une partie Est, plutôt rurale, où résident une population plus âgée en moyenne et une part importante de propriétaires occupants,
- une partie Ouest, concentrant 72 % des établissements, et une densité d'habitations, en raison du coût du foncier, à proximité de Paris. Ce secteur, attractif pour les promoteurs immobiliers et les familles, se distingue par l'installation de ménages aux revenus moyens, voire modestes, s'éloignant de l'Agglomération parisienne, pour se loger ou accéder à la propriété.

Des actions d'information, favorisant l'accès aux droits liés au logement, en direction des familles, sont donc tout à fait propices dans ce contexte.

- éléments liés aux revenus des familles, et catégories socioprofessionnelles.

D'une manière générale, les seine-et-marnais disposent d'un revenu médian légèrement

---

5

. Source : Scci Seine-et-Marne. Déc 2015

6 . Source : Rapport d'activité de la Caf de Seine-et-Marne 2015. Carte p7 en annexe 2.

7 . Source : Eléments chiffrés allocataires de la Ctrad. 2016

8 . Source : Portrait Economique du 77. Conseil Départemental : 71 670 entreprises et 99 000 établissements recensés en 2013

inférieur (24 150 €) à la moyenne régionale (28 037 €)<sup>9</sup>. Ce sont les catégories socioprofessionnelles des employés et professions intermédiaires, dans le secteur tertiaire et activités tournées vers la population qui sont prédominantes en Seine-et-Marne.

Le niveau des plus bas revenus (moins de 1 043 € par mois) continue de croître, sachant que ces ménages, vulnérables sur le plan économique, le sont aussi au regard du logement.

Le taux de pauvreté de la Seine-et-Marne (11,1 %)<sup>10</sup> est inférieur au taux de pauvreté francilien (15%), et au taux de la France métropolitaine (14,3%).

Malgré ce taux, un quart de la population allocataire a des ressources constituées de 75 % ou plus de prestations versées par la Caf. Cette dépendance des revenus aux prestations sociales témoigne d'une grande précarité, et de difficultés de gestion budgétaires, impactant le paiement des loyers ou mensualités et charges d'accèsion.

Au 31 décembre 2015, les éléments chiffrés de la Caf de Seine-et-Marne indiquent :

- une évolution de 6,1 % des bénéficiaires du Revenu de solidarité active (Rsa) : 40 039 allocataires, dont 45 % percevant une moyenne mensuelle de 418 € avec une ancienneté dans le dispositif de 1 à 4 ans,
- une évolution de 6,1 % des bénéficiaires d'Allocation de soutien familial (Asf) : 13 480 allocataires,
- une évolution de 10,8 % des bénéficiaires de l'Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (Aeeh),
- une augmentation de 2,4 % des familles monoparentales (42 477 allocataires), représentant 56,8 % des allocataires à bas revenus,
- une stabilité du nombre de bénéficiaires d'aides au logement (91 255 allocataires, à fin décembre 2016).

Tous ces indicateurs confirment la tendance à une précarisation et à la vulnérabilité sociale des situations. Malgré le versement de prestations familiales, les aides diverses prévues et versées, des familles et enfants sont encore, soit logés dans des conditions précaires, soit sans logement, avec des conséquences sur la santé, le développement des enfants, la scolarité, et l'équilibre familial. Des interventions et offres de service, à mener en partenariat, en matière d'information, prévention et traitement d'impayés de loyers, de non décence et de surpeuplement des logements sont donc appropriées afin d'éviter la dégradation de certaines situations pouvant aboutir à l'expulsion ou éclatement de la cellule familiale, dans un contexte seine-et-marnais fait aussi de **contrastes en termes d'habitat**.

#### IV – LE LOGEMENT ET LE CADRE DE VIE EN SEINE-ET-MARNE

##### 1. Cadre de vie : une dichotomie Frange Est/Frange Ouest

Marquée par une densification de l'urbanisation à l'Ouest de son territoire, la Seine-et-Marne dispose d'une infrastructure solide en matière de transports (transports en commun depuis et vers Paris, lignes de bus facilitant l'accès Nord/Sud). Toutefois, les déplacements sont difficiles sur et vers certains territoires dont l'organisation des transports ne permet pas un accès facile aux services et structures pour l'emploi, la scolarité... La voiture demeure le moyen de transport indispensable dans ces secteurs, encore peu ou non desservis, notamment la frange Est et Sud du territoire.

---

9 . Source : Cetrad 2015 .

10 . Source : L'Atlas du logement et des territoires. Edition 2016. Groupe Caisse des Dépôts. Chiffres socio-démographiques clés 2014.

Les distances domicile-travail seine-et-marnaises (12 km en moyenne) sont les plus élevées d'Ile-de-France (distance médiane de 9,5 km)<sup>11</sup>, ce qui conforte les problématiques liées à la mobilité.

Des projets de développement du réseau des transports et le projet du Grand Paris devraient permettre de désengorger le trafic, dont les infrastructures insuffisantes sont souvent saturées.

L'un des enjeux de la Seine-et-Marne pour l'avenir, sera de concilier la préservation de l'environnement, le cadre de vie, des conditions de vie de qualité et le développement économique, les besoins en infrastructures, et en logements d'une population croissante, notamment à l'ouest du territoire seine-et-marnais.

## 2. Données liées au logement et à l'habitat :

- Résidences principales :

La Seine-et-Marne détient un parc de logements conséquent (582 352 logements en 2014), sachant que l'âge moyen du parc est de 34 ans et qu'un peu plus de 7 800 logements<sup>12</sup> supplémentaires sont recensés par an, mais demeurent insuffisants au regard des besoins.

91 % des habitations sont des résidences principales avec une prédominance de maisons individuelles (63 % des logements), l'espace disponible et le prix des terrains faisant de la Seine-et-Marne un territoire, prisé pour les promoteurs immobiliers, et attractif pour les familles.

18 % du parc total de logements en 2015 relèvent du parc social (soit 97 000 logements), géré par 55 organismes propriétaires différents.

46 159 demandes de logement social ont été enregistrées fin 2015 (39 % des demandeurs sont sous le seuil des bas revenus) et 8 105 ont été satisfaites avec 21 mois d'attente en moyenne, indicateur marquant un décalage entre l'offre et la demande<sup>13</sup>.

Le département de Seine-et-Marne est sous doté de places en logements-foyers (3,1 places pour 1 000 habitants, contre 6,7 en Ile-de-France). 4 277 places sont recensées dont 1 122 au sein des 9 foyers jeunes travailleurs agréés et financés par la Caf<sup>14</sup>.

- Statuts d'occupation des résidences principales<sup>15</sup> :

La Seine-et-Marne est le département qui détient le plus fort taux de propriétaires occupants, comparativement aux départements de la Grande couronne, et le plus faible taux de locataires en Hlm, selon le tableau suivant :

	Propriétaire occupant	Locataire Hlm	Locataire privé	Autre
Grande couronne	60 %	19 %	18 %	2 %
77	<b>63 %</b>	<b>16 %</b>	19 %	2 %
78	60 %	19 %	19 %	2 %
91	60 %	20 %	18 %	2 %
95	58 %	23 %	17 %	2 %

11 . Source : Portrait économique de la Seine-et-Marne. Département de Seine-et-Marne. Mai 2014

12 . Source : L'Atlas du logement et des territoires. Edition 2016. Groupe Caisse des Dépôts.  
Chiffres socio-démographiques clés 2014.

13 . Source : Portrait de Territoire. Département de la Seine-et-Marne. Aorif. Edition 2016

14 . 3 projets représenteront 214 places supplémentaires à l'échéance 2018/2019.

15 . Source : Logement Francilien 2015. Adil

- Habitat potentiellement indigne

Environ 12 000 logements du parc privé sont évalués potentiellement indignes en Seine-et-Marne par la Préfecture (Direction Départementale du Territoire).

Cette situation recouvre des réalités diverses et diffuses sur le territoire seine-et-marnais. Le repérage et le traitement de cette problématique restent difficiles, reposant sur des plaintes, et signalements de particuliers, ou d'intervenants professionnels. Il y a nécessité de sensibiliser au repérage, à l'utilisation des outils existants et de mieux coordonner l'intervention publique des acteurs concernés.

- Eléments liés à l'habitat des gens du voyage<sup>16</sup> :

La Loi 2000-614 du 5 juillet 2000 impose aux communes de plus de 5 000 habitants d'organiser l'accueil des gens du voyage par la création ou la réhabilitation d'aires d'accueil ou de terrains de grand passage, et d'actions de sédentarisation. Un schéma départemental constitué d'un diagnostic prévoit les secteurs d'implantation.

En Seine-et-Marne, un 1<sup>er</sup> schéma d'accueil des gens du voyage a été signé en 2003, et le 2<sup>me</sup>, en cours sur la période 2013-2019, fait ressortir les éléments suivants :

- 215 communes sont concernées par **les aires d'accueil** (10 à 20 caravanes), sachant que les itinérants stationnent majoritairement sur la frange Ouest du département, non loin des axes routiers, et les flux se concentrent sur les arrondissements de Meaux et Torcy. Un peu plus de 700 places ont été créées, et 300 places sont estimées manquantes, au regard des prévisions.
- Plus de 100 communes seine-et-marnaises, (dont 60 situées au Nord Ouest) sont concernées par la présence de 1 700 familles sédentarisées ou en voie de sédentarisation.
- 3 aires de grands passages, sur 10 à 15 prévues, ont été créées à Moissy-Cramayel, Nanteuil-les-Meaux et Maisoncelles-en-Brie, soit 350 places permettant des regroupements de 50 caravanes ou plus, motivés par des événements spécifiques...

Ces indicateurs de profil de familles et éléments liés au logement/Cadre de vie démontrent la nécessaire articulation à rechercher entre le schéma départemental des services aux familles, le schéma d'animation de la vie sociale et le schéma directeur du logement/cadre de vie.

## V – POLITIQUE DU LOGEMENT/HABITAT DE LA CAF DE SEINE-ET-MARNE

### 1. L'offre globale de la Caf dans le domaine du logement

#### 1.1 Un cadre national adapté aux spécificités départementales et locales

Des engagements de contribution à la Politique du logement ont été pris par la Branche Famille, sur la période 2013-2017. En matière de logement, deux axes d'intervention ont été définis : « une mission d'information et de conseil sur les droits, et la gestion des prestations de logement, complétée d'une mission d'accompagnement en direction des familles les plus vulnérables au regard de leurs conditions de logement ».

L'offre globale de service implique pour les Caf d'intervenir en interactions avec les acteurs du logement dans le cadre de dynamiques territoriales.

Dans ce cadre, « la Caf de Seine-et-Marne mène une politique dynamique pour favoriser des conditions de logement et un cadre de vie de qualité, visant à maintenir les familles dans un logement décent, et à leur offrir de meilleures conditions de vie ou à favoriser leur accès à un nouveau logement »<sup>17</sup>.

---

16 . Source : Schéma départemental d'accueil et d'habitat des Gens du voyage 2013 - 2019

17 . Source : Extrait du Rapport d'activité 2015 de la Caf77. p.36

## 1.2 Le parcours général

La politique d'intervention de la Caf de Seine-et-Marne combine des dispositifs légaux (prestations) et extra-légaux (action sociale). Elle s'est engagée à favoriser l'accès aux droits des familles (accueil, information, accompagnement) et à verser le juste droit.

### a) Les prestations légales

L'aide personnalisée au logement (Apl), l'allocation de logement familiale (Alf) et l'allocation de logement sociale (Als) sont des prestations versées sous condition de ressources aux foyers dont les revenus sont modestes. Ces aides constituent un axe majeur de la politique de logement institutionnelle, visant à réduire la part du budget des familles consacrée au logement, et à faciliter l'accès mais aussi le maintien dans le logement.

En 2015, 41 % des allocataires seine-et-marnais (91 132) perçoivent une aide au logement, mais des disparités sont à constater quant à la répartition géographique des bénéficiaires de ces prestations. 12 communes, (Chelles, Meaux, Melun, Montereau, Mitry, Lizy-sur-Ourcq, La Ferté-Gaucher, Provins, Nangis, Bray-sur-Seine, Nemours, Hautefeuille) détiennent les plus forts taux de couverture (60 % ou + de foyers allocataires et 27 % ou + de personnes couvertes par une aide au logement), selon la cartographie de la Ctrad<sup>18</sup>.

A l'inverse, nombre de communes ont moins de 20 % de foyers allocataires bénéficiaires d'une aide au logement, sachant que de nombreuses petites communes, situées à l'Est du territoire n'ont été renseignées, comptabilisant moins de 100 allocataires.

Ces éléments indiquent des poches de précarité sur des communes, certaines d'entre elles étant d'ailleurs ciblées comme prioritaires dans le cadre de la Politique de la Ville.

- Bénéficiaires des Prestations Logement et masses financières :

Prestations	Bénéficiaires au 31.12.2014	Bénéficiaires au 31.12.2015	Bénéficiaires au 31.12.2016	Variation en volume 2015/2016	Variation en % 2015/2016	Montants versés 2016
Aide personnalisée au logement	54 224	54 290	54 522	+232	+0,4	169 410 335 €
Allocation logement à caractère familial	19 334	19 388	19 201	-187	-1,0	64 741 551 €
Allocation logement à caractère social	17 603	17 453	17 409	-44	-0,3	41 219 500 €
TOTAL	91 161	91 131	91 132	+1	0,0	275 371 022 €

Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2015.

Champ : Ensemble des 1 011 180 bénéficiaires d'une aide au logement en Île-de-France et des 91 131 bénéficiaires en Seine-et-Marne .

Le nombre de bénéficiaires d'aides au logement est stable. Seulement 4 % de ces aides sont versées aux étudiants (13 % en région francilienne), et près d'1 allocataire sur 2 réside dans le parc public, situation proche du niveau régional (46 %), mais supérieure au niveau national (37 %)<sup>19</sup>.

18 . Source : Ctrad. Cartographie des bénéficiaires des aides au logement. 2015, en annexe.

19 . Source : Portrait Social Caf de Seine-et-Marne. Edition Cafdata77. Chiffres 2015

73,3 % de bénéficiaires de prestations logement ont opté pour un versement de l'aide au bailleur, dont 97,4 % concernent le versement de l'Apl.

Les bénéficiaires de l'aide au logement seule représentent 1/3 du total des bénéficiaires (34,3 %) et sont majoritairement bénéficiaires de l'allocation logement à caractère social.

2 020 bénéficiaires d'aides au logement sont en cohabitation, soit 2,2 % du total des bénéficiaires.

24 quartiers seine-et-marnais sont ciblés prioritaires, dans le cadre de la nouvelle Politique de la Ville.

Sur ces territoires les prestations logement, couvrent 71,3 % de l'ensemble des allocataires de ces quartiers, taux de couverture le plus élevé des départements d'Ile-de-France<sup>20</sup>. Ces éléments sont de précieux indicateurs alimentant les Contrats Villes, officialisant des diagnostics et des engagements de coopération, pour améliorer le quotidien des Seine-et-marnais.

### **b) Les aides financières d'Action sociale :**

Sur la base du Règlement Intérieur d'Action Sociale 2014-2017, diverses aides peuvent être versées aux familles ou aux acteurs locaux, sous certaines conditions, afin de répondre, de façon complémentaire au versement de prestations familiales, aux besoins des familles. Elles concernent :

#### **- Les Aides Financières Individuelles<sup>21</sup>**

Pouvant évoluer tous les ans, car soumises au niveau de demandes reçues par la Caf et aux décisions du Conseil d'Administration de la Caf, ces aides se sont déclinées en 2015, dans les domaines suivants :

Nombre de bénéficiaires	Nature de l'aide	Montant global
3 380	Aide à l'équipement ménager et mobilier	949 644 €
203	Aide pour dettes de loyers (maintien)	87 933 €
43	Aide pour dettes d'accession	34 538 €
1 079	Aide pour dettes d'eau et d'énergie	399 719 €

#### **- Les Aides Financières aux Organismes<sup>22</sup>**

Acteur dans le champ du logement, la Caf de Seine-et-Marne engage des dépenses d'action sociale, en direction des partenaires et des territoires en matière de logement et d'habitat. Les aides concernent des :

- aides à l'investissement pour la création d'aires d'accueil des gens du voyage. Dans le cadre du schéma départemental des gens du voyage, la Caf a contribué au financement de la réalisation d'aires d'accueil : 20 places à Dammartin-en-Goële (investissement de 20 000 €), 32 places à Sourduin (investissement de 32 000 €), en 2012 et 30 places à Saint-Thibault-des-Vignes (investissement de 30 000 €) en 2013.

<sup>20</sup> . Source : Situation en 2015 des allocataires franciliens des quartiers prioritaires de la Politique de la ville. *Trad. Déc 2016*.

<sup>21</sup> . Source : RI Afi Déc 2015 et RA 2015

<sup>22</sup> . Source : RI Afo Déc 2015, RA 2015

Les Foyers jeunes travailleurs sont également financés en construction et équipement mobilier. Les fonds engagés s'élevaient à 370 000 € en 2014, 322 088 € en 2015 et 346 007 € en 2016.

- aides au fonctionnement pour les actions menées auprès des gens du voyage (projets de sédentarisation...), et autres actions menées dans le domaine du logement (actions en faveur des accédants en difficulté, actions d'information, actions de lutte contre l'habitat indigne, actions spécifiques envers les jeunes...).

Dans ce cadre, des conventions d'objectifs et de financement sont signées avec divers partenaires locaux que sont les Foyers Jeunes Travailleurs (Prestation de service) et plusieurs associations (subventions de fonctionnement) : l'Adil77, l'Udaf77, l'Aipi, la Cadal, le Rocheton, Sos Solidarité, Piol, Bail, les Resto du cœur, le Ccas du Mée sur Seine, Solidarité Femmes – Le Relais 77, Adsea (Redevance et Prestation de service) sur la période 2014/2017<sup>23</sup>.

### **1.3 L'offre de travail social dans le domaine du logement**

Les offres de service du travail social visent à informer et accompagner des familles confrontées à des situations de non-décence du logement, d'impayés de loyers ou de surpeuplement.

Organisée depuis début 2016 au sein d'une Cellule Logement dédiée à cette thématique, les offres de service sont mises en œuvre par des travailleurs sociaux référents et une conseillère technique logement/cadre de vie. Elles se déclinent par des interventions individuelles, mais aussi par des actions collectives, en lien avec des partenaires locaux : forums d'information, actions en direction de publics ciblés (gens du voyage...).

En 2016 :

- 67 familles ont été rencontrées concernant des impayés de loyers,
- 110 situations concernaient la non décence de logements,
- 182 situations étaient liées au surpeuplement.

Par ailleurs, 2 forums liés au logement ont été menés en partenariat sur les territoires de Montereau et Pontault-Combault.

Ces interventions d'aide à la personne ou d'intérêt collectif favorisent l'accès aux droits et permettent d'améliorer les conditions de vie des familles, au regard du logement et du cadre de vie. La réalisation de travaux par des propriétaires dans des logements avérés non décents en est une bonne illustration : 20 logements sont sortis de non décence à fin 2016.

Outre ces interventions liées au logement assurées par 4 intervenants dédiés, des offres de service liées à la Parentalité sont menées par les travailleurs sociaux des 6 antennes sociales Caf. Ces interventions concernent les situations de naissance, de séparation/divorce, de décès (enfants ou conjoints), de maladie ou handicap d'un enfant, avec une attention particulière portée aux familles vulnérables, dont les familles monoparentales.

A l'occasion de ces contacts, les travailleurs sociaux peuvent constater des situations de mal logement, notamment sur les territoires détenant les plus fortes densités de population, en corrélation avec les taux de couvertures des bénéficiaires d'aides au logement, et les logements sociaux. Des liaisons et transmissions de situations s'effectuent entre la cellule logement et les antennes sociales.

### **1.4 Une communication constante s'appuyant sur les outils numériques, et des**

---

23 . Extrait du tableau de suivi des subventions de fonctionnement. Cellule Logement Caf de seine-et-Marne, en annexe 4

### **partenaires relais.**

Les objectifs de versement du juste droit se concrétisent par l'information, et la facilitation de l'accès aux droits des familles. La stratégie retenue consiste à mieux organiser la relation de service à l'allocataire. Ainsi 4 sites et 3 lieux d'accueil physique sont implantés sur le territoire. L'offre d'accueil consiste en :

- un espace numérique accompagné permettant de réaliser les démarches courantes,
- un accueil sur rendez-vous pour les situations complexes.

Une stratégie de dématérialisation est également déployée auprès des allocataires et des partenaires, afin de favoriser l'autonomie des familles et l'usage de téléprocédures.

La démarche se traduit par diverses actions :

- promotion des téléprocédures auprès de partenaires, via un appel à projet lié à la fracture numérique. Les partenaires relais de la Caf, signataires d'une convention (68 au 30.3.217), sont financés, formés et chargés de relayer de l'information de base aux familles, et de les accompagner à l'utilisation des téléprocédures,
- démarchage auprès de résidences étudiantes (9 Crous et 20 autres structures), afin de favoriser les démarches en ligne par le public étudiant,
- prise de contacts avec les bailleurs sociaux, afin d'inciter à l'intégration des demandes d'aides au logement, en ligne, via l'outil Ideal, réduisant les délais de traitement des dossiers. 18 bailleurs sociaux sur 55 ont déjà répondu favorablement à cette proposition, les perspectives étant d'étendre cette cible et d'atteindre les bailleurs privés moraux.

Les enjeux de la dématérialisation visent aussi à lutter contre le non recours aux droits et à éviter les ruptures de paiement des prestations liées au logement<sup>24</sup>.

## **2. Une implication dans les dispositifs partenariaux liés au logement**

### 2.1 Le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées de Seine-et-Marne (PDALHPD 77)

Le 7<sup>ème</sup> PDALHPD 77 a été signé pour 6 ans le 5 mars 2015 par le Préfet de Seine-et-Marne et le Président du Département.

Instauré par la loi Besson de 1990 puis renforcé par celle pour l'Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové de 2014, ce plan partenarial doit répondre au besoin des personnes sans-abris et mal logés en matière d'hébergement, d'accès et de maintien dans un logement autonome et décent.

Ce plan répond à 4 enjeux :

- Dynamiser l'action partenariale autour du 7<sup>ème</sup> plan.
- Harmoniser et développer sur le département l'offre de logements adaptée aux besoins des plus précaires.
- Favoriser la fluidité des parcours depuis la mise à l'abri jusqu'à l'accès à un logement pérenne et décent.
- Répondre aux besoins de certains publics spécifiques.

Il en découle 6 axes d'action dont deux où la CAF est partie prenante s'agissant de la prévention des expulsions et de la lutte contre l'habitat indigne.

### 2.2 Les Commissions Locales de Prévention des Impayés Locatifs (CLPIL)

---

<sup>24</sup> . Taux de demandes Ideal : **28,19 %** (cible fixée à 40 %), sachant que 9 des 15 plus gros bailleurs sociaux ont intégré les demandes d'aides au logement sous Ideal, à fin 2016.

Non obligatoires et sans cadre réglementaire, une soixantaine de CLPIL sont connues en Seine-et-Marne, fruits de volonté locale renforçant les partenariats pour prévenir les expulsions.

Elles réunissent différents partenaires : CCAS, bailleurs, MDS et dans certains cas les associations de l'ASLL et l'Etat.

Les situations étudiées sont celles présentées par les bailleurs du parc social public pour lesquelles ils n'ont pas réussi à mobiliser un ménage autour de son impayé locatif.

L'objectif est de trouver une solution en concertation avec les autres acteurs du territoire afin d'éviter une procédure d'expulsion et/ou un passage en CCAPEX.

2.3 La Commission de concertation des actions de prévention des expulsions (CCAPEX) Prévues par la Loi du 13 juillet 2006, et rendues obligatoires dans chaque département, cette instance réunit tous les acteurs pouvant intervenir auprès des locataires en difficultés, sur la base d'une coordination, ayant pour but d'optimiser le dispositif de prévention des expulsions, et de gestion des situations les plus complexes.

Membre de droit, la Caf, siège au sein de cette commission pour porter les valeurs et priorités institutionnelles, fournir des éléments d'informations concernant les droits des allocataires (selon un cadre légal de transmission d'informations). Elle y apporte aussi son expertise sociale et sa connaissance des problématiques des territoires (éléments chiffrés).

A titre indicatif, l'année 2015 a totalisé 1005 accords du concours de la force publique, et 520 interventions effectives sur le territoire seine-et-marnais. 161 dossiers ont été étudiés en commission<sup>25</sup>.

#### 2.4 Le Schéma départemental d'accueil et d'habitat des Gens du Voyage

La Caf cofinance certaines actions ou opérations visant et contribuant à l'amélioration des conditions d'accueil des gens du voyage. Ce soutien consiste à financer la réhabilitation et la création des aires d'accueil (1 250 €/place), ainsi que des actions spécifiques (Mous) sur le territoire seine-et-marnais.

Les antennes sociales peuvent être sollicitées, selon leurs domaines de compétences, afin de contribuer à certaines actions. A titre d'exemple, l'antenne Caf de Chelles a collaboré à l'action de sédentarisation de 20 familles, menée par la ville de Saint-Thibault des Vignes en 2014/2015.

#### 2.5 Le Fonds de Solidarité Logement (Fsl)

La Caf de Seine-et-Marne contribue au Fsl depuis sa création en 1990. Le Conseil départemental, gère le dispositif depuis les lois de décentralisation (2004). Une convention, signée le 21 décembre 2012 par les deux partenaires, précise les modalités réciproques de participation financière et de prises de décisions. Ainsi, depuis 2013 la Caf participe par le versement d'une dotation globale, selon les préconisations nationales *"il est prévu au titre des engagements Cog 2013/2017 un renforcement des actions Caf en matière de prévention des expulsions : il s'agit notamment de garantir l'engagement financier des Caf dans le Fsl en privilégiant son financement."*

En Seine-et-Marne, la participation financière de la Caf s'effectue sous la forme d'une aide annuelle au fonctionnement du Fsl, destinée au financement des dépenses relatives à l'« accès » et au « maintien » dans le logement de familles allocataires ayant au moins deux enfants à charge. Elle s'élevait à 1 285 124 € pour l'année 2016.

Sous la responsabilité du Département, le Fsl s'inscrit dans un cadre multipartenarial.

Le bilan d'activité 2016 indique 11 773 demandes d'aides enregistrées, tous fonds

---

25 . Source : statistiques annuelles des expulsions. Ddcs. 2015, et statistiques Ccapex 2015.

confondus, pour 9 703 aides financières accordées, soit un taux d'attribution de 82 %.

Ces aides viennent compléter les aides individuelles attribuées par la Caf.

## 2.6 Les Conventions Territoriales Globales (Ctg) et les Contrats de Ville

Le domaine du logement est également abordé lors de réflexions et orientations partenariales, dans le cadre des contrats de villes et conventions territoriales globales.

Ces dispositifs consistent en la mobilisation de divers partenaires sur des territoires donnés, autour de dynamiques de projets, afin de répondre aux besoins prioritaires des territoires.

Les intentions se concrétisent par la signature d'un accord, formalisant l'implication de chacun, facilitant les décisions, et fixant le cap et la cohérence globale territoriale.

Les questions liées au logement et à l'habitat sont récurrentes et la Caf y apporte son expertise en terme réglementaire, données allocataires, connaissance du territoire.

Une Ctg a été signée en septembre 2016 avec la ville de Melun. En matière de logement, elle vise à la mise en place d'un partenariat concernant le repérage et le traitement de logements non-décents. Un plan de communication envers les locataires et les bailleurs est également prévu.

Une Ctg est en cours d'élaboration avec la Communauté de Communes de Moret-Seine-et-Loing. En matière de logement, des perspectives de partenariat concernent la détection de logements non décents, indignes et l'identification de familles en situation de précarité énergétique.

Une troisième Ctg est engagée avec la ville de Pontault-Combault.

Par ailleurs 24 quartiers ont été identifiés prioritaires dans le cadre de la Politique de la Ville. Des Contrats villes ont été signés, autour d'engagements pour améliorer les conditions de vie sur ces territoires.

La Caf, au regard de l'engagement de la Branche famille, y déploie des moyens financiers (prestations visant à aider, soutenir les foyers les plus vulnérables, pour réduire les inégalités) et y mène en partenariat des actions d'information, et d'accompagnement envers les personnes en ayant le plus besoin.

L'ensemble de ces éléments de contexte a permis de définir un plan d'actions, en collaboration avec les partenaires locaux, à partir d'orientations stratégiques.

**PHOTO**

## VI – LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU SCHEMA DIRECTEUR DU LOGEMENT

Le présent schéma directeur, ayant pour enjeu de rendre lisibles les missions et axes de la Politique Logement de la Caf de Seine-et-Marne, en veillant à une complémentarité avec les acteurs locaux, comporte 4 orientations stratégiques, s'inscrivant dans le cadre des orientations nationales, et s'appuyant sur le contenu du diagnostic partagé.

### VI.1 4 axes stratégiques pour un plan d'action :

1. Optimiser l'information des familles et des partenaires, afin de verser le juste droit lié au logement et favoriser des conditions de logement de qualité.

2. Lutter contre le non recours aux droits Caf, lié au logement/Cadre de vie, en s'articulant avec les offres de service des acteurs œuvrant dans le domaine du logement.

3. Mettre en œuvre les offres de services en direction de publics cibles, en complément des services existants :

- Les impayés de loyers
- La non décence du logement
- Le surpeuplement.

4. Renforcer le partenariat en participant aux instances et dispositifs liés au logement.

Sur la base de ces orientations, les réflexions des groupes de travail ont abouti à l'élaboration **d'un plan d'actions partenariales, composé de 9 objectifs et 20 actions.**

7 actions sont relatives aux offres de service de la Caf de Seine-et-Marne : information des allocataires et des partenaires, rendez-vous des droits, prévention et traitement des impayés de loyers, lutte contre la non décence des logements (traitement et information des bailleurs privés) et traitement des situations de surpeuplement.

3 de ces actions sont en articulation avec les axes de travail du PDALHPD 77, et s'inscrivent dans la prévention des expulsions (prévention et traitement des impayés de loyers), et la lutte contre l'habitat indigne (information et traitement de logements non décents).

10 actions sont à mener en partenariat, afin fluidifier les collaborations, améliorer les pratiques au profit des familles.

## **Orientation 1 : Optimiser l'information des familles et des partenaires, afin de verser le juste droit lié au logement, et favoriser des conditions de logement de qualité**

### Objectif 1 : Améliorer le service rendu aux familles

*Action 1.1.1* : Développer la communication liée aux modes de contacts entre la Caf et les allocataires

*Action 1.1.2* : Centraliser et développer l'information Caf liée au logement via le Caf.fr

*Action 1.1.3* : Informer les partenaires, concernant les organisations, les procédures de la Caf

*Action 1.1.4* : Participer à l'adaptation ou la mise à jour de supports d'information existants

### Objectif 2 : Eviter les ruptures de paiement de prestations liées au logement

*Action 1.2.1* : Développer les collaborations Caf / Partenaires liées à l'accès aux droits

*Action 1.2.2* : Favoriser les bonnes pratiques concernant les impayés de loyer

*Action 1.2.3* : Favoriser l'accès et l'utilisation de Cafpro/Cdap.

## **Orientation 2 : Contribuer à la lutte contre le non recours aux droits liés au logement et réduire les inégalités**

### Objectif 1 : Développer l'information et l'accompagnement des familles les plus isolées ou vulnérables

*Action 2.1.1* : Cibler et intervenir sur les secteurs prioritaires, dépourvus de services et équipements

### Objectif 2 : Poursuivre la démarche de rendez-vous des droits (notamment en direction de familles vivant un événement déstabilisant).

*Action 2.2.1* : Cibler le public à risque concernant le non-recours : familles n'ayant pas eu accès à leurs droits en matière de prestation ou aides au logement, personnes isolées, jeunes.

## **Orientation 3 : Favoriser l'amélioration des conditions de logement des familles et mettre en œuvre des offres de service, en direction de publics cibles**

### Objectif 1 : Contribuer à la prévention des expulsions des familles

*Action 3.1.1* : Mettre en œuvre une offre de service de prévention des impayés de loyers en direction d'allocataires du parc privé, bénéficiaires de l'ALF ou de l'ALS, ayant une suspension de droit (hors motifs surpeuplement, impayés, non décence et insalubrité).

*Action 3.1.2* : Mettre en œuvre une offre de service de traitement des impayés de loyers en direction d'allocataires en situation d'impayés de moins de 2 mois.

### Objectif 2 : Développer le partenariat avec les bailleurs privés

*Action 3.2.1* : Informer les bailleurs privés, concernant leurs obligations, les procédures en vigueur, afin de lutter contre le logement non décent, prévenir et traiter les impayés locatifs et accompagner les situations de surpeuplement

### Objectif 3 : Favoriser l'information, l'accès et le maintien dans un logement, en lien avec les acteurs locaux concernés.

*Action 3.3.1* : Mettre en œuvre une offre de service de lutte contre l'habitat non décent en direction d'allocataires bénéficiaires d'une Alf ou Als dans le secteur locatif

*Action 3.3.2* : Mettre en œuvre une offre de service d'information et d'accompagnement en direction d'allocataires en situation de surpeuplement

## **Orientation 4 : Contribuer au renforcement du partenariat en participant aux instances et dispositifs liés au logement/Cadre de vie**

### Objectif 1 : Consolider les relations de la Caf avec ses partenaires en matière de logement.

*Action 4.1.1* : Contribuer à la connaissance des besoins des familles par la participation aux réseaux,

*Action 4.1.2* : Contribuer aux réflexions, collaboration ou coopérations, dans le cadre des instances liées au logement

*Action 4.1.3* : Contribuer aux actions de lutte contre l'habitat indigne dans le cadre du pôle de lutte contre l'habitat indigne, piloté dans le cadre du PDALHPD 77.

Objectif 2 : Faire connaître le cadre réglementaire institutionnel et favoriser son articulation avec ceux des partenaires

*Action 4.2.1* : Contribuer à la complétude de supports d'information existants, ou à créer

*Action 4.2.2* : Proposer une rencontre partenariale annuelle thématique pour consolider les collaborations Caf/Partenaires

*Action 4.2.3* : Organiser et instituer des rencontres Caf/Bailleurs : informations et échanges, liés au logement/cadre de vie.

PHOTO

**Orientation 1 : Optimiser l'information des familles et des partenaires afin de verser le juste droit lié au logement et favoriser des conditions de logement de qualité**

**Objectif 1 : Améliorer le service rendu aux familles**

<i>Action 1.1.1</i>	<b>Développer la communication liée aux modes de contact entre la Caf et les allocataires</b>
	<b>Descriptif de l'action :</b> Afin de faciliter l'accès aux droits des familles et les ouvertures de droits aux aides au logement, il est primordial de développer la relation à l'allocataire et donc de mieux faire connaître les possibilités de contacts avec la Caf : Téléprocédures, lieux et modalités d'accueil, contacts téléphoniques, démarches en ligne, etc. Cette action sera l'occasion de réfléchir éventuellement à d'autres vecteurs de communication. Par convention des partenaires sont relais de la Caf, auprès des familles (diffusion de plaquettes, découverte et navigations sur le site Caf.fr, accompagnement aux démarches en ligne etc), et sont à promouvoir.
	<b>Pilotes :</b> Caf (Clcv, Communication, Chargés de l'offre dématérialisée, pôle réglementation, pôle service)
	<b>Collaborations souhaitées/Partenaires sollicités</b> État (Ddcs-Ddt-Ars77), Conseil Départemental (Dgas), Épci, Communes, MSA Ile-de-France, Udaf, Ccas, Centres sociaux, Bailleurs sociaux/Aorif, Bailleurs privés, associations : Fjt/Relais Jeunes, Action-Logement, Soliha, Adil, partenaires relais numériques/Maisons des Services aux publics, structures de l'Udhil.
<b>Indicateurs d'évaluation</b> Nombre d'actions menées Nombre de supports créés Type de collaborations mises en place Satisfaction des familles concernées Satisfaction des partenaires	

	<p><b>Liens à faire avec le schéma départemental de services aux familles 2016/2020 (objectifs 6 et 9), et schéma directeur de l'Animation de la Vie Sociale 2017/2019 (actions liées à l'accès aux droits).</b></p>
--	--

**Orientation 1 : Optimiser l'information des familles et des partenaires afin de verser le juste droit lié au logement et favoriser des conditions de logement de qualité**

**Objectif 1 : Améliorer le service rendu aux familles**

<b>Action 1.1.2</b>	<p align="center"><b>Centraliser et développer l'information liée au logement via divers canaux de communication Caf</b></p>
	<p><b>Descriptif de l'action :</b> Il s'agira de transmettre de l'information dématérialisée aux partenaires et aux allocataires via divers vecteurs de communication : blogs, e-mailings, comptes twitter, journal vie de familles, appli-mobile, caf.fr, ...</p>
	<p><b>Pilote :</b> Caf</p>
	<p><b>Collaborations souhaitées/Partenaires sollicités</b> Etat (Ddcs-Ddt-Ars77), Conseil départemental (Dgas), Ccas, Épci, Communes, MSA Ile-de-France, Udaf, Ccas, Centres sociaux, Bailleurs sociaux/Aorif, Bailleurs privés, associations : Fjt/Relais Jeunes, Action-Logement, Soliha, Adil, partenaires relais numériques/Maisons des Services aux publics, structures de l'Udhil, chargées de l'offre dématérialisée Caf<sup>26</sup>.</p>
	<p><b>Indicateurs d'évaluation</b> Nombre d'informations diffusées Nombre de contacts partenaires et allocataires Satisfaction des utilisateurs</p>
	<p><b>Liens à faire avec le schéma départemental de services aux familles 2016/2020 (objectifs 6 et 9), et schéma directeur de l'Animation de la Vie Sociale 2017/2019 (actions liées à l'accès aux droits).</b></p>

<sup>26</sup> : A gents de la Caf77, chargés de promouvoir les téléprocédures et offres dématérialisées de l'institution auprès des partenaires.

**Orientation 1 : Optimiser l'information des familles et des partenaires afin de verser le juste droit lié au logement et favoriser des conditions de logement de qualité**

**Objectif 1 : Améliorer le service rendu aux familles**

<i>Action 1.1.3</i>	<b>Informers les partenaires concernant les organisations, les procédures liées à la Caf</b>
	<p><b>Descriptif de l'action :</b> Relais d'informations auprès des familles, les partenaires sont preneurs d'informations liées aux organisations et procédures Caf en vue de la meilleure réactivité possible. Il s'agira de transmettre de l'information dématérialisée (ex : évolution d'une organisation de service, d'une procédure, de modalités de communication etc) afin de favoriser le versement du juste droit. Divers canaux de communication seront utilisés : blogs partenaires, Caf.fr, mails trimestriels, « push mails » (message permettant de renvoyer vers un lien d'accès à des informations) favoriseront l'information des acteurs liés au logement.</p>
	<b>Pilote :</b> Caf
	<p><b>Collaborations souhaitées/Partenaires sollicités</b> Etat (Ddcs-Ddt-Ars77), Conseil Départemental (Dgas), Epci, Communes, Msa Ile-de-France, Udaf, Bailleurs sociaux/Aorif, Bailleurs privés, Centres sociaux, partenaires relais, coordinateur PDALHPD 77, Action-Logement. Services internes Caf : Communication, Chargés de l'offre dématérialisée, pôle réglementation</p>
	<p><b>Indicateurs d'évaluation</b> Nombre d'actions menées Nombre d'informations transmises Nombre de contacts partenaires Satisfaction des partenaires</p>

**Orientation 1 : Optimiser l'information des familles et des partenaires afin de verser le juste droit lié au logement et favoriser des conditions de logement de qualité**

**Objectif 1 : Améliorer le service rendu aux familles**

	<b>Participer à l'adaptation ou mise à jour de supports d'information existants</b>
	<b>Descriptif de l'action :</b> Afin de favoriser l'information, il est proposé d'utiliser en les adaptant des supports d'information déjà réalisés. L'action pourrait également se traduire par la complétude de supports d'information existants (ajout d'informations via le site de la Préfecture, onglet spécifique lié à la Politique du logement Caf, lien Caf.fr), ou la création de supports adaptés.
	<b>Co-Pilotes :</b> Caf (Communication, Clcv) et partenaires, selon le support.
<b>Action 1.1.4</b>	<b>Collaborations souhaitées/Partenaires sollicités</b> État (Ddcs-Ddt-Ars77), Conseil Départemental (Dgas), Épci, Communes, MSA Ile-de-France, Udaf, Ccas, Centres sociaux, Bailleurs sociaux/Aorif, Bailleurs privés, associations : Fjt/Relais Jeunes, Action-Logement, Soliha, Adil, partenaires relais numériques/Maisons des Services aux publics, structures de l'Udhil. Services Caf concernés.
	<b>Indicateurs d'évaluation</b> Nombre d'actions menées Nombre d'actions abouties Satisfaction des destinataires

**Orientation 1 : Optimiser l'information des familles et des partenaires afin de verser le juste droit lié au logement et favoriser des conditions de logement de qualité**

**Objectif 2 : Eviter les ruptures de paiement de prestations liées au logement : APL, ALF, ALS**

<i>Action 1.2.1</i>	<b>Développer les collaborations Caf / Partenaires liées à l'accès aux droits</b>
	<b>Descriptif de l'action :</b> Afin d'améliorer les réponses aux problématiques liées au logement, au bénéfice des familles, l'intérêt est grandissant de bien connaître les acteurs en présence, dans le domaine du logement, afin de favoriser les collaborations. L'idée de réaliser un répertoire (dématérialisé) est proposée.
	<b>Pilote :</b> Caf
	<b>Collaborations souhaitées/Partenaires sollicités</b> Etat (Ddcs-Ddt-Ars77), Conseil départemental (Dgas), Ccas, Bailleurs sociaux/Aorif, Fédérations de bailleurs privés, Adil, Action-Logement.
	<b>Indicateurs d'évaluation</b> Nombre de partenaires référencés dans le répertoire Nombre d'acteurs utilisant l'outil Satisfaction des utilisateurs

PHOTO

**Orientation 1 : Optimiser l'information des familles et des partenaires afin de verser le juste droit lié au logement et favoriser des conditions de logement de qualité**

**Objectif 2 : Eviter les ruptures de paiement de prestations liées au logement : APL, ALF, ALS**

	<b>Favoriser les bonnes pratiques/Impayés de loyer</b>
	<b>Descriptif de l'action :</b> Harmoniser les pratiques en matière d'impayés de loyers en lien avec les bailleurs. Cet axe de travail permettra, à titre d'exemple d'actualiser et utiliser le guide des bonnes pratiques lié à la procédure d'impayé locatif, conçu en partenariat en 2014/2015, avec 3 bailleurs sociaux et l'Aorif.
<b>Action 1.2.2</b>	<b>Co-Pilotes :</b> Caf / Aorif
	<b>Collaborations souhaitées/Partenaires sollicités</b> Etat (Ddcs-Ddt-Ars77), Conseil départemental (Dgas), Ccas, Bailleurs sociaux/Aorif, Fédérations de bailleurs privés, coordinateur PDALHPD 77.
	<b>Indicateurs d'évaluation</b> Nombre de partenaires impliqués dans l'action Nombre d'acteurs utilisant l'outil Satisfaction des utilisateurs
	<b>Action à mettre en lien avec l'axe 3 de la prévention des expulsions, travaillé en partenariat, dans le cadre du 7<sup>ème</sup> PDALHPD 77, via une Charte départementale de Prévention des expulsions.</b>

**Orientation 1 : Optimiser l'information des familles et des partenaires afin de verser le juste droit lié au logement et favoriser des conditions de logement de qualité**

**Objectif 2 : Eviter les ruptures de paiement de prestations liées au logement : APL, ALF, ALS**

	<b>Favoriser l'accès et l'utilisation de Cafpro/Cdap</b>
<i>Action 1.2.3</i>	<p><b>Descriptif de l'action :</b> Afin de favoriser l'accès aux droits, de prévenir les impayés locatifs et les expulsions, il s'agira de permettre et développer l'accès à Cafpro (ex : instructeurs Ccapex), selon les conditions en vigueur, et dans le cadre de l'évolution en cours du dispositif (Cdap), selon les préconisations de la Cnaf. Il pourrait être créé un « club d'utilisateurs », afin d'échanger sur les pratiques, et utilisations de l'outil. La question de l'utilisation de l'outil par les stagiaires est à réfléchir. Améliorer dans cafpro la synthèse des courriers transmis aux allocataires.</p>
	<b>Pilotes :</b> Caf (Coordinateur du schéma directeur du logement, Chargé du développement de l'accès à Cafpro)
	<b>Collaborations souhaitées/Partenaires sollicités</b> Clev, Aorif/Bailleurs, Conseil départemental (Dgas), Ccas et tous demandeurs répondant aux critères d'habilitation : Ddcs, Soliha etc.
	<b>Indicateurs d'évaluation</b> Partenaires habilités à Cafpro/Cdap Diminution des sollicitations envers la Caf Satisfaction des utilisateurs
	<b>Action à mettre en lien avec l'axe 3 de la prévention des expulsions, travaillé en partenariat, dans le cadre du 7<sup>ème</sup> PDALHPD 77, et de la Ccapex, via une Charte départementale de Prévention des expulsions.</b>

PHOTO

**Orientation 2 : Contribuer à la lutte contre le non recours aux droits lié au logement et réduire les inégalités**

**Objectif 1 : Développer l'information et l'accompagnement des familles les plus isolées et vulnérables**

<i>Action 2.1.1</i>	<b>Cibler et intervenir sur les secteurs prioritaires, dépourvus de services et équipements</b>
	<b>Descriptif de l'action :</b> Aller au-devant des familles afin de favoriser leur information et permettre leur accès aux droits. Il s'agira de se rapprocher des intercommunalités, communes, ou autres acteurs locaux afin de favoriser la diffusion de l'information, notamment sur la frange Est du territoire seine-et-marnais, dépourvus en services et équipements. Il s'agira également d'informer sur les droits potentiels Caf, et de favoriser l'autonomie des personnes, via divers vecteurs : informations individuelles, informations collectives, participation à des forums ou tous autres événements réunissant publics et partenaires.
	<b>Pilote :</b> Caf
	<b>Collaborations souhaitées/Partenaires sollicités</b> Etat (Ddcs-Ddt-Ars77), Conseil Départemental (Dgas), Epci, Communes, Ccas, Aorif/Bailleurs, Adil, Udaf, Centres sociaux, partenaires relais, Maisons de justice et du droit, Action-Logement, Associations, Antennes sociales Caf, Chargées de l'offre dématérialisée, Service Communication.
	<b>Indicateurs d'évaluation</b> Nombre d'actions menées Nombre d'actions abouties Nombre de droits ouverts Evolution du nombre d'allocataires se déplaçant dans les points relais Flux d'allocataires sur les sites Caf, et points relais Satisfaction des personnes touchées
	<b>Liens à faire avec le schéma départemental de services aux familles 2016/2020 (objectifs 6 et 9), et schéma directeur de l'Animation de la Vie Sociale 2017/2019 (actions liées à l'accès aux droits).</b>



**Orientation 2 : Contribuer à la lutte contre le non recours aux droits lié au logement et réduire les inégalités**

**Objectif 2 : Poursuivre la démarche de rendez-vous des droits (notamment en direction de familles vivant un événement déstabilisant), en lien avec les partenaires, au plus près des besoins des familles,**

<i>Action 2.2.1</i>	<b>Cibler le public à risque par rapport au nonaccès aux droits : familles n'ayant pas eu accès à leurs droits aux prestations logement ou autre</b>
	<b>Descriptif de l'action :</b> Soutenir et favoriser l'accès aux droits et aux démarches des personnes les plus vulnérables (cf Sdsf) afin d'éviter leur isolement et la dégradation de leurs situations. Les rencontres avec les familles dans le domaine du logement sont l'occasion de détecter des non ouvertures aux droits, pour justificatifs non fournis, en attente de traitement etc
	<b>Pilote :</b> Caf
	<b>Collaborations souhaitées/Partenaires sollicités</b> Conseil départemental (Dgas), Ccas, Udaf, services sociaux spécialisés, service d'interventions sociales Caf, associations.
	<b>Indicateurs d'évaluation</b> Nombre de RV des droits liés au logement Nombre de droits aboutis Nombre d'actions menées Satisfaction des utilisateurs
	<b>Liens à faire avec le schéma départemental de services aux familles 2016/2020 (objectifs 8), et schéma directeur de l'Animation de la Vie Sociale 2017/2019 (actions liées à l'accès aux droits).</b>



**Orientation 3 : Favoriser l'amélioration des conditions de logement des familles et mettre en œuvre des offres de service, en direction de publics cibles,**

**Objectif 1 : Contribuer à la prévention des expulsions des familles**

<b>Action 3.1.1</b>	<b>Mettre en œuvre une offre de service de prévention des impayés de loyers en direction d'allocataires du parc privé, (dont parc conventionné) bénéficiaires de l'ALF ou de l'ALS, ayant une suspension de droit (hors motifs surpeuplement, impayés, non décence, déjà traités par ailleurs).</b>
	<b>Descriptif de l'action :</b> - Prévenir les risques d'expulsion et les impayés de loyers. Partant de l'hypothèse que toute suspension de prestation peut déclencher le non-paiement du loyer, cette action propose d'intervenir en amont de situations d'impayés, via le fichier allocataires Caf, relatif aux suspensions d'Alf, - Prévenir les risques d'un nouvel endettement locatif pour les allocataires dont l'impayé auprès d'un bailleur privé est soldé, Après étude d'une requête mensuelle concernant tous les allocataires bénéficiaires de l'ALF ou de l'ALS, ayant une suspension du droit, envoi d'un courrier de mise à disposition. Réalisation systématique d'un rendez-vous des droits lors d'un 1er entretien individuel
	<b>Pilote :</b> Caf
	<b>Collaborations souhaitées/Partenaires sollicités</b> Etat (Ddcs), Conseil départemental (Dgas), Ccas, Aorif/Bailleurs sociaux, Udaf, services sociaux spécialisés, Action-Logement, associations : Adil, etc
	<b>Indicateurs d'évaluation</b> Nombre de familles ciblées, et nombre de contacts Nombre de familles accompagnées Nombre de contacts partenaires Nombre d'actions menées Satisfaction des bénéficiaires

	<p><b>Liens à faire avec le schéma départemental de services aux familles 2016/2020 (objectifs 6 et 9), et schéma directeur de l'Animation de la Vie Sociale 2017/2019 (actions liées à l'accès aux droits, et au cadre de vie).</b></p>
--	--

**Orientation 3 : Favoriser l'amélioration des conditions de logement des familles et mettre en œuvre des offres de service, en direction de publics cibles,**

**Objectif 1 : Contribuer à la prévention des expulsions des familles**

<b>Action 3.1.2</b>	<p><b>Mettre en œuvre une offre de service de traitement des impayés de loyers en direction d'allocataires en situation d'impayés de loyers de moins de 2 mois</b></p>
	<p><b>Descriptif de l'action :</b> Traiter rapidement les situations d'endettement liés aux impayés de loyer en accompagnant les familles en lien avec les partenaires membres des CLPIL et en informant mieux les bailleurs, via divers vecteurs d'information : mails, Caf.fr...</p>
	<p><b>Pilote :</b> Caf (Service des droits aux allocataires, Groupe de soutien et d'expertise)</p>
	<p><b>Collaborations souhaitées/Partenaires sollicités</b> Etat (Ddcs), Conseil départemental (Dgas), Ccas, Aorif/Bailleurs sociaux, Udaf, services sociaux spécialisés, Action-Logement, associations, coordinateur PDALHPD 77.</p>
	<p><b>Indicateurs d'évaluation</b> Nombre de familles ciblées, et nombre de contacts Nombre de familles accompagnées Nombre de contacts partenaires Nombre d'actions menées Satisfaction des bénéficiaires</p>
	<p><b>Action à mettre en lien avec l'axe 3 de la prévention des expulsions, travaillé en partenariat, dans le cadre du 7<sup>ème</sup> PDALHPD 77, et de la Ccapex, via une Charte départementale de Prévention des expulsions.</b></p>

**Orientation 3 : Favoriser l'amélioration des conditions de logement des familles et mettre en œuvre des offres de service, en direction de publics cibles,**

**Objectif 2 : Développer le partenariat avec les bailleurs privés**

<b>Action 3.2.1</b>	<b>Informers les bailleurs privés, concernant leurs obligations, les procédures en vigueur, afin de lutter contre le logement non décent, prévenir les impayés de loyers et situations de surpeuplement.</b>
	<b>Descriptif de l'action :</b> A partir d'une requête, des informations seront diffusées par mails ou par courrier aux bailleurs privés (environ 7 800) en les invitant à se rendre sur le site caf.fr. Le site Caf.fr sera alimenté de différents supports d'information concernant les normes de décence, les droits et devoirs des locataires et des bailleurs... Des liens pourront être créés vers des sites existants (ex : Site de la Préfecture, Service des Impôts...) afin de toucher les bailleurs privés et favoriser l'amélioration des conditions de logement des familles. Des informations collectives pourront être menées en partenariat sur des territoires ciblés. Cette action se déclinera en articulation avec les actions prévues dans le cadre de la fiche-action 3.4 du 7 <sup>ème</sup> PDALHPD 77.
	<b>Co-Pilotes :</b> Etat /Caf/ Adil
	<b>Collaborations souhaitées/Partenaires sollicités</b> Etat (Ddcs-Ddt-Ars77), Conseil départemental (Dgas), Epci, Communes, Ccas, Fédérations des bailleurs privés, Action-Logement, Soliha, coordinateur PDALHPD 77.

**Indicateurs d'évaluation :**

Nombre d'actions menées

Nombre de participants aux réunions d'informations collectives

Nombre de sollicitations de la part des bailleurs

Satisfaction des destinataires de l'information

**Orientation 3 : Favoriser l'amélioration des conditions de logement des familles et mettre en œuvre des offres de service, en direction de publics cibles,**

**Objectif 3 : Favoriser l'information, l'accès et le maintien dans un logement en lien avec les acteurs locaux concernés.**

<i>Action 3.3.1</i>	<b>Mettre en œuvre une offre de service de lutte contre l'habitat non décent en direction d'allocataires bénéficiaires d'une Alf ou Als dans le secteur locatif</b>
	<b>Descriptif de l'action :</b> Repérer les logements dégradés sur des territoires ciblés et améliorer avec un réseau de partenaires, les conditions de logement des familles Cette action se déclinera en articulation avec les actions prévues à l'axe 5 du 7 <sup>ème</sup> PDALHPD 77, relatif à la lutte contre l'habitat indigne.
	<b>Pilote :</b> Caf/Aipi
	<b>Collaborations souhaitées/Partenaires sollicités</b> Etat (Ddcs-Ddt-Ars77), Conseil départemental (Dgas), Epci, communes, Ccas, services sociaux spécialisés, associations : Aipi, Soliha, Action-Logement
	<b>Indicateurs d'évaluation</b> Nombre de familles ciblées, et nombre de contacts Nombre de familles accompagnées Nombre de contacts partenaires Nombre d'actions menées Satisfaction des bénéficiaires



**Orientation 3 : Favoriser l'amélioration des conditions de logement des familles et mettre en œuvre des offres de service, en direction de publics cibles,**

**Objectif 3 : Favoriser l'information, l'accès et le maintien dans un logement en lien avec les acteurs locaux concernés.**

<i>Action 3.3.2</i>	<b>Mettre en œuvre une offre de service d'information et d'accompagnement en direction d'allocataires en situation de surpeuplement</b>
	<b>Descriptif de l'action :</b> Soutenir et accompagner les familles allocataires, en situation de surpeuplement, bénéficiant du maintien de leur allocation logement, à titre dérogatoire, en vue de leur relogement. La détection et l'accompagnement des familles seront assurés par la Caf, en lien avec les partenaires.
	<b>Pilote :</b> Caf
	<b>Collaborations souhaitées/Partenaires sollicités</b> Etat (Ddcs-Ddt-Ars77), Conseil départemental (Dgas), Communes, Ccas, services sociaux spécialisés, Action-Logement, associations liées au logement (Adil etc).
	<b>Indicateurs d'évaluation</b> Nombre de familles ciblées, et nombre de contacts Nombre de familles accompagnées, dans le cadre d'une dérogation (maintien de l'aide au logement) Nombre de contacts partenaires Nombre d'actions menées Satisfaction des bénéficiaires

**Orientation 4 : Contribuer au renforcement du partenariat en participant aux instances et dispositifs partenariaux**

**Objectif 1 : Consolider les relations de la Caf avec ses partenaires en matière de logement.**

<i>Action 4.1.1</i>	<b>Contribuer à la connaissance des besoins des familles par la participation aux réseaux partenariaux</b>
	<b>Descriptif de l'action :</b> Mieux appréhender les problématiques de terrain et les besoins des familles en matière de logement/habitat. Cette intention pourra se traduire par une contribution de la Caf à certains groupes de travail du PDALHPD 77, une participation aux réseaux coopératifs locaux, mis en place via les centres sociaux, la participation aux conférences intercommunales du logement et aux réunions de programmes locaux de l'habitat. Il s'agira également de s'appuyer sur des personnes relais : représentants de bailleurs sociaux, responsables d'agences, associations et amicales de locataires.
	<b>Pilote :</b> Caf
	<b>Collaborations souhaitées/Partenaires sollicités</b> Etat (Ddcs-Ddt-Ars77), Conseil départemental (Dgas), Ccas, Msa, services et associations spécialisées, Adil, Bailleurs sociaux/Aorif, Fédérations de bailleurs privés, coordinatrice PDALHPD 77.
	<b>Indicateurs d'évaluation</b> Nombre de sollicitations des partenaires Nombre de participations
<b>Liens à faire avec le schéma directeur de l'Animation de la Vie Sociale 2017/2019 (actions liées au cadre de vie et au partenariat).</b>	

**Orientation 4 : Contribuer au renforcement du partenariat en participant aux instances et dispositifs partenariaux**

**Objectif 1 : Consolider les relations de la Caf avec ses partenaires en matière de logement.**

	<p><b>Contribuer aux réflexions, collaborations ou coopérations dans le cadre des instances, liées au logement</b></p>
<b>Action 4.1.2</b>	<p><b>Descriptif de l'action :</b> <b>Réaliser et/ou participer à des actions d'information partenariales</b> Mettre en œuvre des actions ou événements locaux afin de mieux se connaître pour mieux répondre aux besoins des familles. Cette action pourra se traduire par la préparation et réalisation de forums, ou toute autre forme d'interventions à destination de particuliers ou professionnels, pouvant favoriser la collaboration et les coopérations. Des rapprochements seront également à effectuer avec des acteurs locaux ou contacts privilégiés : antennes sociales, Mds, associations...</p> <p>Mieux définir et répondre aux besoins des familles en partenariat et contribuer au bon fonctionnement des dispositifs, outils et instances liés au logement, tels que la CCAPEX, les CLPIL, les instances ou réunions du PDALHPD 77, le pôle de lutte contre l'habitat indigne, le schéma départemental et d'habitat des gens du voyage.</p>
	<p><b>Pilote et co-pilotes :</b> acteur(s) à l'initiative du projet</p>
	<p><b>Collaborations souhaitées/Partenaires sollicités</b> Etat (Ddcs-Ddt-Ars77), Conseil Départemental (Dgas), Caf/Clcv/Antennes sociales/autres services internes, Adil, Bailleurs sociaux/Aorif, Udaf, Epci/Communes, Soliha, Anah, Action-Logement, Fédérations de bailleurs privés, coordinatrice PDALHPD 77, selon thématiques retenues.</p>

	<p><b>Indicateurs d'évaluation</b>          Nombre d'actions menées          Nombre d'actions abouties          Satisfaction des participants          Nombre de droits ouverts via les échanges et participations aux instances</p>
	<p><b>Liens à faire avec les actions partenariales locales réalisées sur les territoires.</b></p>

**Orientation 4 : Contribuer au renforcement du partenariat en participant aux instances et dispositifs partenariaux**

**Objectif 1 : Consolider les relations de la Caf avec ses partenaires en matière de logement.**

	<p><b>Contribuer aux actions de lutte contre l'habitat indigne dans le cadre du pôle de lutte contre l'habitat indigne piloté par l'Etat</b></p>
	<p><b>Descriptif de l'action :</b>          Faire évoluer les signalements d'habitat indigne grâce à la mobilisation des acteurs de terrain afin d'agir et améliorer les conditions de logement des familles.          Cet axe de travail se déclinera dans le cadre de l'axe 5 du 7ème PDALHPD 77.</p>
	<p><b>Pilote :</b> Pôle de lutte contre l'habitat indigne (Ddt/Ddcs/Ars77/PDALHPD 77)</p>
<i>Action 4.1.3</i>	<p><b>Collaborations souhaitées/Partenaires sollicités</b>          Etat (Ddcs-Ddt-Ars77), Conseil départemental (Dgas), Communes, Ccas, services sociaux spécialisés, Bailleurs, associations : Aipi, Adil, Action-Logement, Soliha, coordinatrice PDALHPD 77.</p>
	<p><b>Indicateurs d'évaluation</b>          Nombre de signalements          Nombre de dossiers sortis de non décence, suite à travaux réalisés par les propriétaires          Nombre d'actions menées          Nombre d'actions abouties          Evolution du partenariat</p>

**Orientation 4 : Contribuer au renforcement du partenariat en participant aux instances et dispositifs partenariaux**

**Objectif 2 : Faire connaître le cadre réglementaire institutionnel et favoriser son articulation avec ceux des partenaires**

<i>Action 4.2.1</i>	<b>Contribuer à la complétude de supports d'information existants, ou en créer.</b>
	<b>Descriptif de l'action :</b> Promouvoir le cadre réglementaire d'intervention de la Caf en matière de logement/Cadre de vie et appréhender la complémentarité des interventions, à l'occasion de rencontres partenariales afin de mieux intervenir auprès des familles.
	<b>Pilote :</b> Caf (Clcv) / Adil
	<b>Collaborations souhaitées/Partenaires sollicités</b> Etat (Ddcs-Ddt-Ars77), Conseil départemental (Dgas), Epci/Communes, Ccas, MSA Ile-de-France, Centres sociaux, Adil, Udaf, Action-Logement, Soliha, Anah, Aorif/Bailleurs sociaux, Représentants des Bailleurs privés, partenaires relais numériques/Maisons des services aux publics, structures de l'Udhil, coordinatrice PDALHPD 77.
	<b>Indicateurs d'évaluation</b> Nombre d'actions menées Nombre d'actions abouties Satisfaction des utilisateurs

PHOTO

**Orientation 4 : Contribuer au renforcement du partenariat en participant aux instances et dispositifs partenariaux**

**Objectif 2 : Faire connaître le cadre réglementaire institutionnel et favoriser son articulation avec ceux des partenaires**

<b>Action 4.2.2</b>	<b>Organiser une rencontre partenariale thématique annuelle pour consolider le partenariat Caf/Partenaires</b>
	<b>Descriptif de l'action :</b> Favoriser la relation et la communication Caf / Partenaires et mieux connaître les cadres d'intervention et leurs évolutions
	<b>Pilote :</b> Caf (Clcv), en articulation avec le PDALHPD 77
	<b>Collaborations souhaitées/Partenaires sollicités</b> Etat (Ddcs-Ddt-Ars77), Conseil départemental (Dgas), Épci, Communes, MSA Ile-de-France, Udaf, Ccas, Centres sociaux, Bailleurs sociaux/Aorif, Bailleurs privés, associations : Fjt/Relais Jeunes, Action-Logement, Soliha, Adil, Anah, partenaires relais numériques/Maisons des Services aux publics, structures de l'Udhil, SIAO, coordinatrice PDALHPD 77.
	<b>Indicateurs d'évaluation</b> Nombre d'actions menées Nombre d'actions abouties Evaluation des participants

**Orientation 4 : Contribuer au renforcement du partenariat en participant aux instances et dispositifs partenariaux**

**Objectif 2 : Faire connaître le cadre réglementaire institutionnel et favoriser son articulation avec ceux des partenaires**

<i>Action 4.2.3</i>	<b>Organiser et instituer des rencontres Caf/Bailleurs : informations et échanges liés au logement/cadre de vie</b>
	<b>Descriptif de l'action :</b> Poursuivre et développer l'organisation de réunions d'information en direction des partenaires. Renforcer et fluidifier le partenariat Caf / Bailleurs, afin de faciliter le traitement de dossiers d'aides au logement et améliorer les situations des familles. Ces rencontres seront également des opportunités pour faire part des évolutions réglementaires liées au logement.
	<b>Co-Pilotes :</b> Caf / Aorif / Représentant de bailleurs privés en articulation avec le PDALHPD 77.
	<b>Collaborations souhaitées/Partenaires sollicités</b> Etat (Ddcs-Ddt-Ars77), Conseil départemental (Dgas), Adil, Confédérations ou Fédérations liées au parc locatif, coordinatrice PDALHPD 77.
	<b>Indicateurs d'évaluation</b> Nombre de réunions proposées Nombre de participants aux réunions Nombre de sollicitations des partenaires Satisfaction des participants Nombre de rencontres organisées Nombre de contacts partenaires Satisfaction des utilisateurs

## **VII – LES MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DU SCHEMA DIRECTEUR DU LOGEMENT**

Les parties signataires s'engagent à mettre en œuvre, à suivre et à évaluer les actions inscrites au plan d'actions opérationnel, et décrites dans le présent schéma.

Les groupes de travail thématiques sont chargés du suivi des objectifs et des actions au regard de leurs champs de compétence.

L'évaluation et le suivi de la mise en œuvre du schéma sont réalisés dans le cadre de Comités de pilotage. Cette instance permettra de présenter l'avancée des travaux engagés par les groupes de travail thématiques et d'apporter les ajustements nécessaires.

L'évaluation des objectifs et des actions reposent sur les indicateurs d'évaluation, prévus pour chaque action.

## **VIII – LA COMMUNICATION**

Les parties signataires donnent leur accord pour la diffusion dématérialisée du présent schéma (diffusion sur Internet).

Tout support de communication lié au schéma sera validé, préalablement à sa diffusion, et devra faire apparaître les logos de chaque partie signataire.

## **IX – LES DUREE, MODIFICATION ET RESILIATION DU SCHEMA DIRECTEUR**

Le présent schéma est signé pour la période courant de la date de signature au 31 décembre 2019.

Chaque année, sur la base du bilan annuel réalisé, les parties signataires s'engagent à procéder, par voie d'avenant, aux ajustements rendus nécessaires pour la bonne et pleine efficacité du schéma. L'avenant précisera toutes les modifications apportées au schéma d'origine, ainsi qu'à ses annexes.

Le présent schéma comporte 41 pages et les annexes énumérées dans le sommaire.

Fait à Melun, le.....octobre 2017, en .....exemplaires

<b>Pour l'Etat,</b>  La Préfète de Seine-et-Marne Béatrice ABOLLIVIER	<b>Pour le Département de Seine-et-Marne,</b>  Le Président Jean-Jacques BARBAUX	<b>Pour l'Union des Maires,</b>  La Présidente Valérie LACROUTE
<b>Pour l'Union départementale des Ccas de Seine-et-Marne,</b>  La Présidente Danièle GAUTHIER	<b>Pour la Caisse d'allocations familiales de Seine-et-Marne,</b>  Le Président du Conseil d'Administration Noël BARBIER	<b>Pour la Caisse d'allocations familiales de Seine-et- Marne,</b>  Le Directeur- Agnès BASSO-FATTORI
<b>Pour la Mutualité Sociale Agricole,</b>  Le Président du Conseil d'Administration Olivier HUE	<b>Pour la Mutualité Sociale Agricole,</b>  Le Directeur Laurent PILETTE	<b>Pour l'Union départementale des associations familiales,</b>  La Présidente Lydie LODIN
<b>Pour l'Union départementale des associations familiales,</b>  La Directrice Christine DE-BELSUNCE	<b>Pour l'ADIL77,</b>  Le Président Brice RABASTE	<b>Pour l'ADIL77,</b>  Le Directeur Xavier BARTOLI
<b>Pour Action-Logement,</b>  Préfiguratrice de la Délégation régionale d'Action Logement Services	<b>Pour Action-Logement,</b>  Le Directeur Sylvie SUSTAR	<b>Pour l'AORIF77,</b>  La Déléguée Départementale

Leïla DJARMOUNI		Armelle HAY
<b>Pour SOLIHA77,</b>  Le Directeur Anne NISSOLLE		

## ANNEXES

1. Carte du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (Sdci), arrêté au 30/03/2016
2. Carte des habitants de Seine-et-Marne. Rapport d'activité 2015
3. Cartographie des bénéficiaires des aides au logement. 2015. (Ctrad)
4. Liste des structures ayant signé une Convention d'objectifs et de financements 2014-2017 avec la Caf de Seine-et-Marne. Extrait du tableau de suivi des subventions de fonctionnement. Cellule Logement Caf de Seine-et-Marne
5. Nomenclature de sigles